



26 % POURQUOI ?

Ce chiffre correspond à l'écart salarial moyen entre hommes et femmes. L'explication est multiple :

- 30 % des femmes sont à temps partiel
- Les femmes sont concentrées dans des métiers dévalorisés socialement et financièrement
- Elles n'ont pas déroulé de carrière
- Elles touchent moins de primes, d'heures supplémentaires...
- Elles sont victimes de « discrimination pure »



Pour la CGT, il faut passer un nouveau cap dans la mobilisation, à la DGFIP et partout ailleurs !

Retrouve nos actions et propositions sur <http://www.egalite-professionnelle.cgt.fr/>

MISE À MORT

La réunion de travail du 25 mai dernier à la DGAFP a mis sur la table toutes les pistes visant à réduire à peau de chagrin le rôle des Commissions Administratives Paritaires qui traitent des questions de gestion individuelle des agent-es. Sous prétexte « d'adaptation », de « modernisation », il s'agit de ne **réduire le rôle des CAP qu'à une simple instance de recours a posteriori...**

Pour le gouvernement, en redéfinissant le rôle des CAP, cela permettra notamment de « favoriser » la mobilité ! Dans le contexte d'Action Publique 2022 et ses suppressions massives d'emplois, l'État se donnerait ainsi les moyens de recaser où bon lui semble les agent-es perdant leur poste. Ce travail préparatoire technique est le prélude au grand chamboule-tout des administrations,

Pour la CGT ce ne sera ni dans l'intérêt de l'agent-e, ni dans l'intérêt du service public !

Les documents sont disponibles ici

<http://ufsecgt.fr/spip.php?article6618>

CORRECTIF AVISIRS

Dans [notre dernier numéro](#), nous faisons état de l'éventualité de la mise en place d'un SAR (Service Appui au Réseau) départemental pour le traitement des AVISIRS.

À peine une heure après la diffusion d'Antidote, un correctif a été adressé par la Direction aux responsables de SIE et leur-es adjoint-es.

La rédaction d'Antidote précise donc que ce SAR, mis en place dans d'autres directions, n'est plus à l'ordre du jour dans le 44 tant l'automatisation du traitement des AVISIRS est avancé... La question d'une cellule transverse pour la gestion des locaux professionnels reste en réflexion.

AMIANTE CHÂTEAUBRIANT

Pas de chance pour les agent.es de Chateaubriant voulant utiliser le coin « pause restauration » suite à la fermeture de la cantine sur place.

Après avoir été interdits d'accès purement et simplement, puis privés de chauffage, voilà qu'au moment de faire quelques menus travaux, on y retrouve de l'amiante. Donc l'accès est à nouveau (et logiquement) interdit aux collègues. La Direction est d'accord pour diligenter des travaux de désamiantage, mais, ô surprise, ne veut pas les payer, renvoyant la facture vers le CHSCT...

Pour la CGT, la Direction reporte sa responsabilité en matière de protection des agent.es vis-à-vis de l'amiante sur le CHSCT. Rappelons que le CHSCT n'a pas vocation à financer les travaux de désamiantage.

Plus généralement, la DRFiP 44 multiplie les demandes de financement de travaux qui relèvent de sa responsabilité auprès du CHSCT. C'est un moyen commode pour la DRFiP 44 d'alléger ses coûts budgétaires mais comment ferons-nous quand, à court terme, comme le prévoient les orientations du gouvernement, les CHSCT auront disparu ?

PAROLE PAROLE

Les géomètres sont en train de faire l'amère expérience que les paroles n'engagent pas vraiment celles et ceux qui les profèrent.

Alors que le glissement de tâches qui leur est imposé devait se faire « progressivement », la direction locale demande maintenant aux géomètres nantais d'arrêter la mise à jour du plan dès le premier juin ! Où sont passés tous les beaux discours sur « le temps de la réflexion », de « la concertation ? ».

[Retrouvez tout le dossier Cadastre en ligne](#)

